

## **Newsletter de la CPSA 4/2023**

### **L'implémentation des fonctionnalités éprouvés du Reporting Tool de la CPSA dans le nouvel outil d'application**

Par le biais de la présente newsletter, nous avons le plaisir de vous informer sur d'importants progrès réalisés au niveau du nouvel outil d'application. Au cours des dernières semaines, les travaux de développement se sont concentrés sur l'implémentation des fonctions spécifiques au secteur principal de la construction. Ceux-ci ont déjà fait leurs preuves dans le Reporting Tool de la CPSA et seront également disponibles dans le nouvel outil d'application, sous une forme analogue ou optimisée.

- **Intégration de la CA et administration des entreprises** Comme avec le Reporting Tool de la CPSA, les informations relatives aux entreprises et à l'assujettissement sont reprises de la base de données de la CA. Tous les changements peuvent être visualisés dans l'historique des changements. Pour l'administration des entreprises, il est possible de saisir de nouvelles entreprises et de les transmettre à la CA pour un examen de l'entreprise. On peut également saisir des adresses et des informations de correspondance complémentaires pour des entreprises existantes.
- **Directive de la CPSA en matière de sanctions** : La fonction connue sous le nom de « calculateur des peines conventionnelles » a été implémentée sous une forme optimisée dans le nouvel outil d'application. Les valeurs enregistrées dans le dossier / rapport de contrôle concernant des manquements constatés sont donc automatiquement prises en compte dans le calcul de la sanction. Il est possible que les calculs doivent être effectués plusieurs fois, par exemple en cas de modification des valeurs en raison de nouvelles informations reçues dans le cadre du droit d'être entendu. Il est désormais possible de retracer l'historique des calculs de manière simple et transparente. Il va de soi que l'utilisateur conserve la possibilité de modifier manuellement la proposition calculée par le calculateur des peines conventionnelles.
- **Saisie des prestations** : La saisie des prestations qui existe déjà dans Baticontrol a été implémentée dans l'outil d'application et propose désormais plus de possibilités au niveau de la saisie et du traitement, notamment le fait de saisir toutes les prestations. Il est ainsi possible de saisir au sein d'un dossier des prestations de la commission et de l'office de gestion, mais également des prestations de tiers, et de les répercuter ensuite en tout ou en partie sur l'entreprise contrôlée, en fonction de leurs montants et des manquements constatés.

Au cours des prochains mois, les développements prévus permettront de transférer progressivement d'autres fonctionnalités du Reporting Tool de la CPSA vers le nouvel outil ; différentes innovations intéressantes seront en outre implémentées et offriront un gain d'efficacité. Après la phase-pilote prévue en automne 2023, le nouvel outil d'application sera introduit auprès de toutes les CPP au début de l'année 2024.

## Sessions Inspire : premières présentations du nouvel outil d'application

### Save the date : Inspire Session #3

Saisissez l'occasion d'obtenir un aperçu de l'état actuel du développement de l'outil et des nouvelles fonctions mises à disposition et/ou de poser des questions d'ordre général au sujet de la nouvelle solution à l'équipe de projet. Les développements mentionnés dans la présente newsletter vous seront présentés directement dans le nouvel outil d'application à l'occasion de la session Inspire #3. Nous vous avons déjà envoyé les invitations pour les dates suivantes.

Mardi 04.07.2023, 08h30 – 09h30 (allemand)

Jeudi 06.07.2023, 08h30 – 09h30 (français)

### Vous avez raté une des sessions Inspire ?

Vous trouverez en tout temps les enregistrements de toutes les sessions effectuées en ligne, les présentations ainsi que d'autres informations concernant le nouvel outil d'application sur notre portail d'information.

### Série : Cinq questions à...

Dans notre série « Cinq questions à... », nous donnons la parole à des personnes qui participent, en coulisses, au projet « nouvel outil d'application ». Dans l'édition d'aujourd'hui, Hanspeter Egli, président de la CPSA, nous parle de son rôle dans le projet, de sa motivation et de ses attentes en lien avec le projet et l'introduction du nouvel outil d'application.



**Hanspeter Egli**

Pouvez-vous nous en dire plus sur votre rôle dans le projet?

En tant que président de la CPSA, je suis en même temps membre du pilotage du projet Application professionnelle. J'ai en outre été récemment élu membre du conseil d'administration de BatiControl Data AG et je représente le secteur principal de la construction.

Qu'est-ce qui vous motive à participer à ce projet?

La CPSA apporte son soutien aux CPP dans leur travail quotidien, notamment en mettant à leur disposition des

outils numériques et en émettant des directives pour l'application dans le secteur principal de la construction. Une infrastructure numérique moderne est indispensable pour ces activités.

Selon vous, quels sont les plus grands défis?

Le projet implique des changements importants dans le travail quotidien de toutes les CCP et aussi de la CPSA. Apprendre à manier un nouvel outil est un défi, je suis donc très heureux de sentir le soutien et la bonne volonté des CCP.

Quels sont les principaux avantages de ce projet pour les CPP et leur personnel ? De quoi peuvent se réjouir les utilisateurs et utilisatrices?

Aujourd'hui, l'outil est déjà utilisé dans de nombreuses branches et nous pouvons faire profiter le secteur principal de la construction de ces expériences. Je me réjouis également du fait que nous puissions apporter notre propre expérience et que l'outil d'application soit continuellement développé et adapté aux besoins.

Que souhaiteriez-vous dire à vos collègues des CPP en ce qui concerne le processus de changement à venir?

J'espère que l'ouverture d'esprit qui accompagne la mise en place du nouvel outil va perdurer et que ce nouvel outil d'application rendra la collaboration encore plus simple.